

être exemptées, et notre système de gestion des approvisionnements en agriculture restera intact.»

Des spécialistes des trois pays finaliseront le libellé juridique de l'accord au cours des prochaines semaines. Mais les ministres se sont entendus sur ses principes et ses principaux éléments. L'Accord entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994, après ratification par les trois pays.

La réduction des obstacles commerciaux mexicains offrira de nouveaux débouchés pour les biens et services canadiens. Les entreprises canadiennes pourront oeuvrer dans des secteurs autrefois soumis à d'importantes restrictions comme ceux de l'automobile, des services financiers, du camionnage, de l'énergie et des pêches, et elles pourront même y augmenter leurs ventes. Les droits de douane et les prescriptions relatives aux licences d'importation en vigueur au Mexique seront éliminés - immédiatement pour certains, sur cinq à dix ans pour d'autres - de façon à assurer aux entreprises un accès sans obstacles à un marché de 85 millions de consommateurs.

L'ALENA contient un engagement ferme envers le développement durable ainsi que la protection de l'environnement et le respect des normes environnementales. L'ALENA reconnaît par exemple à chaque pays le droit de maintenir des normes environnementales plus strictes que celles recommandées par les organisations internationales. L'Accord reconnaît également que les Parties ne devraient pas assouplir leurs normes en matière de santé, de sécurité ou d'environnement dans le but d'attirer des investissements.

«Les progrès accomplis dans l'ALENA au chapitre de l'environnement créent un précédent, a déclaré M. Wilson. Il s'agit du premier accord commercial à vraiment tenir compte des questions qui touchent l'environnement.»

M. Wilson a mentionné que les ministres de l'Environnement des trois pays se rencontreront le 17 septembre, à Washington, pour élaborer une approche stratégique des questions touchant l'environnement du continent.

Le Ministre a affirmé que les niveaux des salaires au Mexique ne menaçaient pas nécessairement les travailleurs canadiens et la compétitivité des entreprises canadiennes.

«Les salaires ne représentent qu'un facteur, parfois relativement peu important, parmi d'autres dans le choix de l'emplacement d'une entreprise et dans le coût de la production. Le Canada a d'autres atouts, comme une technologie et des services de qualité, l'accès aux capitaux, de solides connaissances en gestion et une main-d'oeuvre hautement qualifiée. Autant